

La perception de la RSE chez les dirigeants d'entreprises (PME)algériennes : Quelle forme de RSE implicite ou l'explicite ?

Dr .Hamidi Youcef Université de Médéa, Algérie

M^{elle}. Khelfaoui Mounia Université de Khemis –Miliana

Résumé

Le grand défi pour les économies actuelles est l'instauration des principes du développement durable. Entre autres mécanismes qui constituent les leviers de ce développement, la responsabilité sociale d'entreprise (RSE).Le concept de RSE a émergé depuis quelques années, il a pris racines aux états unis d'Amérique. Pendant la majeure partie de la seconde moitié du XIX siècle, le terme RSE a été inconnu dans le continent européen (Capron Lanoizelée, 2010). La RSE en tant que concept distinct et pratiques élaborées est apparue en Europe occidentale¹ en retard par rapport à l'Amérique du nord. Ceci reste vrai tant qu'on parle de RSE explicite car la RSE implicite a existé depuis le 20^{ème} siècle en Europe (Capron ,2006). Avec la chute du système socialiste, les pays de l'Est s'orientent vers l'économie de marché. Celle-ci nécessite de nouvelles modalités de régulation. La RSE constitue une de ces nouvelles régulations, étant donné l'intérêt que lui portent les institutions internationales. La mise en œuvre de la RSE dans les pays ex-socialistes se heurte à des contraintes économiques, juridiques, historiques et culturelles (Mihaylova ,2008). L'Algérie un ex-pays socialiste et émergent est concerné par cette transition vers l'économie de marché. Cependant les démarches en faveur de la RSE sont embryonnaires, et marquent un retard par rapport à l'élan enregistré par la RSE dans les autres pays. Néanmoins, aucune preuve ne peut être avancée, par rapport à la faiblesse notable de la présence de la RSE en Algérie, que les entreprises algériennes sont irresponsables. Cette analyse nous renvoie aux notions de RSE « explicite » et « implicite » (Matten & J.Moon, 2004).

La RSE explicite consiste en politiques, programmes et stratégies volontaires des entreprises, par contre la RSE implicite est interprétée par le consensus sociétal sur les attentes légitimes de la société de la part des entreprises.

¹ Le terme Europe occidentale désigne l'Europe de l'Ouest qui comprend selon le codage de l'ONU 23 pays :Allemagne , Andorre ,Autriche ,Belgique ,Danemark ,Espagne ,Finlande ,France ,Grèce ,Irlande ,Islande ,Italie ,Liechtenstein,Luxembourg ,Malte ,Norvège ,Pays-Bas ,Portugal ,Royaume-Uni ,Saint-Marin ,Suisse ,Suède ,Vatican.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_de_l'Europe_occidentale.

Cette communication propose d'étudier la perception de la RSE de la part des (PME) algériennes. On essaie d'expliquer que même si le langage de la RSE est absent dans le discours des dirigeants leurs actes relèvent des pratiques de la RSE.

Afin de répondre à cette question et faire la distinction entre RSE explicite et implicite, on prétend mener une enquête auprès de 237 PME algériennes.

Par une approche purement exploratoire, et à l'aide du logiciel SPAD nous avons traité les données recueillies par la méthode analyse en composante multiple (ACM)

Les résultats de recherches nous ont permis de conclure que les pratiques des dirigeants des PME algériennes engagent un comportement de RSE dans leurs stratégies de croissance sans aucune connaissance parfaite de la notion de la RSE.

Mots clés : RSE, implicite, explicite, PME.

Introduction

Les modèles de développement économiques adoptés par les pays de part le monde, après la révolution industrielle, a engendré à l'échelle planétaire des problèmes environnementaux ou écologiques. Ces problèmes ne cessent de s'accroître et conduisent les gouvernements à revoir les modèles de croissance économique jusqu'alors adoptés. La révision du modèle de développement interpelle le rôle social de la production industrielle, elle met en cause le rôle principale que joue l'entreprise en tant qu'acteur économique produisant des biens et services et assurant la croissance. La dégradation des conditions sociales et écologiques du développement industriel a fait émerger de fortes revendications mais aussi de nouvelles pratiques pour les acteurs économiques, sociaux et politiques.

La responsabilité sociale et environnementale « RSE » est à la croisée de ces exigences. Elle est effectivement devenue un thème incontournable, porté à la fois par la société civile, les gouvernements, les grands organismes internationaux et les entreprises elles même (Turcotte & Sloan, 2009). « La thématique de la responsabilité d'entreprise (RSE) a émergé seulement depuis quelques années » (Capron & Lanoizelée, 2010). L'essor de la RSE connaît une ascension et ses pratiques s'enracinent de plus en plus dans les stratégies managériales des entreprises. « Cette évolution a été encouragée par les réflexions sur les externalités des activités techniques et économiques des firmes » (Attarça & Jacquot, 2005). Depuis sa genèse qui revient au siècle dernier, la RSE subit des métamorphoses sur le plan conceptuel. « La RSE, définie comme la combinaison entre la satisfaction de l'ensemble des partenaires de l'entreprise [...] et le respect de l'environnement naturel est un sujet fortement débattu » (David & Koleva, 2006).

Le concept de RSE a pris racines aux états unis d'Amérique. « Ce sont les auteurs américains qui ont forgé le concept de *Corporate social responsibility* des années 1950 à partir de considérations éthiques et religieuses » (Capron&Lanoizelée, 2010). Bowen(1953) est le fondateur du concept, son « [...] 'ouvrage intitulé *the social responsibilities of the businessman* posa les fondements de la RSE » (Ben Yedder&Zadem, 2009).

Pendant la majeure partie de la seconde moitié du XIX siècle, le terme RSE a été inconnu dans le continent européen (Capron Lanoizelée, 2010). La RSE en tant que concept distinct et pratiques élaborées est apparue en Europe occidentale en retard par rapport à l'Amérique du nord. Ceci reste vrai tant qu'on parle de RSE explicite car la RSE implicite a existé depuis le 20^{ème} siècle en Europe (Capron ,2006).

Avec la chute du système socialiste, les pays de l'Est s'orientent vers l'économie de marché. Celle-ci nécessite de nouvelles modalités de régulation. La RSE constitue une de ces nouvelles régulations, étant donné l'intérêt que lui portent les institutions internationales. La mise en œuvre de la RSE dans les pays ex-socialistes se heurte à des contraintes économiques, juridiques, historiques et culturelles (Mihaylova ,2008). L'Algérie un ex-pays socialiste et émergent est concerné par cette transition vers l'économie de marché. Cependant les démarches en faveur de la RSE sont embryonnaires, et marquent un retard par rapport à l'élan enregistré par la RSE dans les autres pays. Néanmoins, aucune preuve ne peut être avancée, par rapport à la faiblesse notable de la présence de la RSE en Algérie, que les entreprises algériennes sont irresponsables. Cette analyse nous renvoie aux notions de RSE « explicite » et « implicite » (Matten & Moon, 2004).

La RSE explicite consiste en politiques, programmes et stratégies volontaires des entreprises, par contre la RSE implicite est interprétée par le consensus sociétal sur les attentes légitimes de la société de la part des entreprises.

Cette communication propose d'étudier la perception de la RSE de la part des (PME) algériennes. On essaie d'expliquer que même si le langage de la RSE est absent dans le discours des dirigeants leurs actes relèvent des pratiques de la RSE.

Afin de répondre à cette question et faire la distinction entre RSE explicite et implicite dans les PME algériennes, voire comment est représentée la RSE au sein de ces entreprises les entraves et les motifs et éventuellement l'initiation des dirigeants au concept de la RSE.

On prétend mener une étude pratique qui nous permettra de situer la RSE dans les PME algériennes par rapport au contexte mondial surtout celui des pays ex-socialistes et émergents.

La communication se propose de définir le cadre théorique de l'étude. On aborde en premier lieu la définition de la RSE et ses différentes perceptions aux USA, en Europe (occidentale et pays de l'est). Ensuite, le cadre méthodologique. On terminera par une analyse des résultats obtenus.

Problématique et hypothèse de recherche

L'objectif de cette communication est d'étudier la compatibilité du processus de la responsabilité sociétale de l'entreprise algérienne dans sa dimension « sociale » avec les pratiques quotidiennes des managers, de ces entreprises. Ce travail va nous permettre d'analyser le rôle de l'entreprise envers la société et les parties prenantes notamment les employés

L'Algérie comme tous pays a fait son passage du système socialiste vers l'économie de marché ou la dimension sociale reste gravée dans les stratégies des ressources humaines

De ce fait la question qui oriente notre travail est de savoir **dans quelle forme de RSE sont engagées les PME algériennes, « explicite » ou « implicite » ?**

Notre hypothèse de recherche est la suivante : l'absence de la notion de RSE chez les dirigeants des entreprises algériennes renvoi au non engagement dans la dimension sociale.

Afin de répondre à notre problématique, nous avons opté pour une démarche purement exploratoire, notre travail est réalisé à l'aide d'une enquête auprès de 237 PME algériennes.

Les données recueillies seront traitées par la méthode de l'analyse factorielle de la correspondance multiple (ACM).

Revue de littérature

I. Définition de la RSE

L'ouvrage de Bowen(1953) a été une révolution dans le monde des affaires en étant le premier à aborder le concept de la RSE. « L'idée de la responsabilité sociale a été développée dès les années 1950 par de nombreux chercheurs anglo-saxons (Bowen1950 ; Davis 1960 ; Walton 67) » (Daudée, Noel, 2006).

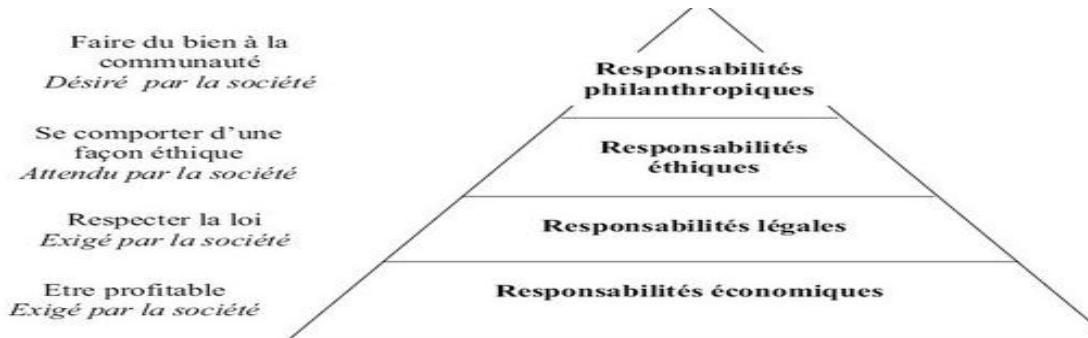
Depuis, la RSE a suscité la curiosité scientifique de nombreux chercheurs et l'intérêt des organisations non gouvernementales et s'est forgé un champ dans la discipline de la théorie des organisations.

La première définition de la RSE susceptible d'être évoquée et celle de Bowen(1953) dans son ouvrage intitulé « Social Responsibilities of the businessman » , il la définit « [...] comme une série d'obligation entraînant une série de politiques, de décisions et de ligne de conduite compatibles avec les objectifs et les valeurs de la société »(<http://193.51.90.226/cahiers/per-berland.pdf>)

L'intérêt grandissant pour ce concept, a permis de bâtir un patrimoine très riche concernant sa conceptualisation. Malgré la variété de définitions de la RSE, celle d'Archie Carroll (1999) reste la plus acceptée (Matten & Moon, 2004).

Selon Carroll (1999), Jones(1980) a résumé le débat sur la définition de la RSE en listant les différents arguments pour et contre elle. Pour lui c'est un engagement volontaire et obligatoire envers les acteurs sociétaux, par delà des recommandations légales ou conventionnelles (vis-à-vis des actionnaires). Carroll(1991) argue que la RSE insère les attentes de la société : économiques, éthiques, légales et philanthropiques vis-à-vis de l'entreprise (Voir fig N°1) :

Figure N°1 : Pyramide de RSE (Carroll)



Source: in Belem & al (2007)

- **Responsabilité économique** Il fut longtemps admis que la principale finalité de l'entreprise est de générer de la richesse selon la théorie libérale. Cependant, cette conviction est remise en cause, l'entreprise doit désormais être solvable vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Elle doit satisfaire ses actionnaires en bénéfices, garantir une bonne rémunération à ses salariés et offrir des biens et services de bonne qualité et à des prix raisonnables à ses clients. La satisfaction des responsabilités économiques est donc nécessaire à toutes les sociétés.
- **Responsabilité légale** L'entreprise n'est pas seulement appréhendée comme une entité génératrice de profit mais elle doit se conformer aux lois et règlements décrétés par les gouvernements. Elle doit accomplir sa mission économique dans le cadre de la loi.
- **Responsabilité éthique** Elle concerne le côté moral de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la société, elle doit agir en toute justice et équité sans qu'elle soit contrainte par la réglementation. Il est important que son comportement soit cohérent les attentes de la société et les normes éthiques ainsi que les changements qui peuvent affecter ces normes.
- **Responsabilité philanthropique** Elle incarne les attentes de la société. Celle-ci souhaite que les entreprises soient de bons citoyens. Ses actes doivent s'inscrire dans des programmes de promotion du bien-être humain. En premier lieu ces actes doivent être destinés en faveur des employés et de leurs familles. Cette contribution peut aussi prendre d'autres formes telles que : le sponsoring, le mécénat ou des œuvres de charités pour les moins démunis de la communauté.

En résumé, la RSE relève d'une attitude volontaire, éthique et citoyenne. Elle interprète les principes du développement durable dans l'entreprise. A travers la RSE, l'entreprise admet l'existence d'obligations envers les parties prenantes surtout celles qui ne lui imposent pas des pressions (légales ou financières). De ce fait, elle doit matérialiser son adoption volontaire de la RSE, par des actions en faveur de la société.

II. La RSE dans le contexte Mondial

II.1 différence de conception entre l'Europe occidentale et les USA

La RSE est un concept ambiguë, il en découle des approches différentes. La disparité la plus connue, en matière de RSE, est celle entre l'Europe occidentale et les USA. « Chacune a sa cohérence et puise très profondément dans les histoires, les valeurs, les mentalités, les structures de son contexte d'origine » (Capron, 2006). Comme il été mentionné, historiquement la RSE est un concept américain. Matten et Moon (2004) attestent que la notion de responsabilité et l'adoption des principes de la RSE ont été discutées pour la première fois aux états unis d'Amérique dans le monde des affaires et celui de la littérature académique.

Selon Capron et Lanoizelée (2010), les origines américaines de la RSE sont issues des préoccupations éthiques et religieuses, contrairement à la conception européenne qui considère que la RSE « s'inscrit dans la perspective de la contribution au développement durable ».

Pour Pasquero (2009), cette pensée est la réponse au questionnement traditionnel de la société américaine vis-à-vis de la relation parfaite entre l'individu et les institutions. Il argue néanmoins que la société américaine est « un terrain propice pour ce genre de questionnement », elle est caractérisée par quatre facteurs à savoir : l'individualisme, le pluralisme démocratique, le moralisme et l'utilitarisme. Acquier, Igalens et Gond (2005) expliquent la diffusion actuelle du concept par la dimension religieuse, elle a eu un rôle essentiel dans le façonnage de la conception étasunienne de la RSE : « D'un point de vue académique, plusieurs auteurs présentent la religion comme un élément fondateur et une des spécificités essentielles des champs *Business and Society* et *Business Ethics* » (p.3). Pour Combes (2005) dans Yedder, Zaddem (2009), « la RSE s'inscrit en Europe dans une longue tradition de capitalisme social, contrairement à un courant américain plutôt moraliste », elle relevait du capitalisme corporatif qui se souciait de renforcer les liens de l'entreprises et de ses parties prenantes en occurrence les salariés. D'autres éléments marquent la distinction entre les deux acceptions. En effet une gestion « explicite » des préoccupations sociales des américains et une prise en charge conformiste des problèmes sociaux qualifiée de RSE « implicite » (Matten&Moon, 2004). C'est dans les années 1990 qu'émerge la RSE explicite en Europe à la suite du « délitement progressif du fordisme de l'effacement de l'état providence », elle est passée par, en premier lieu par trois étapes : « entreprise

citoyenne », « entreprise éthique » puis « entreprise socialement responsable » (Capron, Lanoizelée, 2010).

Par ailleurs, on peut dire que la RSE est perçue globalement de deux manières, une afférant à la conception nord américaine conformiste d'origine éthique et religieuse. L'autre est plutôt européenne, « Il est maintenant, par ailleurs, largement admis en Europe que la RSE se définit comme étant la contribution des entreprises au développement durable » (Capron, 2006).

II.2 La RSE dans les pays ex-socialistes

L'avènement de la mondialisation a importé des métamorphoses politiques et économiques dans les pays ex-socialistes au début des années 1990. Ces réformes ont remis en cause les relations de l'entreprise et ses différentes parties prenantes. En Europe par exemple, à l'inverse des pays de l'Europe occidentale où une vision plus large de l'entreprise est entamée, les pays ex-socialistes de l'Europe de l'est s'engagent dans une séparation des rôles sociaux et économiques des entreprises telles : les politiques de libéralisation, de privatisation et de restructuration (Koleva & David, 2004).

La RSE dans les pays ex-socialiste qui subissent une transition vers l'économie de marché, nécessite d'examiner l'interdépendance entre la performance économique d'un pays et son degré de prestation en faveur des attentes de la société. Selon Gond et Dejean (2004), il existe un lien positif entre performances sociales et performances économiques. « Pour mettre une politique sociétale ex : entreprendre des actions philanthropiques, il faut avoir une bonne santé économique » (Gond, 2002). Les pays ex-socialistes sont à leur majorité des pays émergents, le souci primordial de ces pays est de réaliser une croissance économique. Doucin(2011), s'interroge sur les motivations qui incitent les pays émergents à adopter ce concept ,il conclue qu'en Chine, la RSE est un ensemble de d'instruction ou de lignes exécutives destinées aux entreprises promulguées en 2010 par l'état². Quand à la RSE en Inde, elle est perçue comme un moyen pour dissuader et contrecarrer les revendications sociales atteignant le stade de révoltes parfois.

En Algérie et à l'instar des pays émergents, le questionnement sur la RSE est peu abordé, bien qu'elle soit aussi interpellée par des pressions sociales, environnementales, de santé, locales nationales et internationales (Alliouat, Boughanbouz, 2009). Dans sa rétrospective de la transition de l'économie algérienne vers l'économie de marché, Tahari(2008) aborde la problématique de la RSE en Algérie. Conformément à son analyse, la RSE concernait plutôt les activités sociétales opérées par les

² « Huit principes méthodologiques, dont ceux « d'améliorer la capacité de réaliser des profits durables en privilégiant des processus décisionnels scientifiques et démocratiques, d'améliorer la qualité du produit et le service dans un esprit de protection de l'intérêt des consommateurs, seul chemin pour instaurer une bonne image et de promouvoir l'innovation indépendante et l'avancée technologique en accroissant l'investissement dans la recherche et le développement » (M .Doucin, 2011).

entreprises publiques. Elle se manifestait essentiellement par l'octroi à la population d'offres d'emploi et des services sociaux correspondants à la santé, les logements et la consommation. Néanmoins certaines entreprises algériennes notamment la SONNATRACK et l'entreprise portuaire de BEJAIA sont considérées comme avant-gardistes en ce qui concerne l'adoption de démarche de RSE. Ces entreprises ont suscité la curiosité de nombreux chercheurs : (Labaronne, Oueslati)³, (Djaouahdou, Nabti)⁴, (Alliouat, Boughanbouz)⁵.

En se basant aux travaux de Baskin (2006), Mihaylova(2008) souligne que les pratiques de la RSE dans les pays européens sont plus propagées et mieux appréciées que dans les pays en voie de développement. Rappelant que l'étude de Baskin(2006) concernait une comparaison entre les pratique de la RSE dans les pays occidentaux et dans les pays « des marchés émergents » en Asie, en Afrique, en Amérique de Sud et en Europe de l'Est , en se référant aux indicateurs comme Dow Jones Sustainability Index (DJSI), Global Reporting Initiative (GRI) et le standard ISO14001(Mihaylova,2008). Il y a donc une différence de perception des pratiques socialement responsables d'un pays à un autre. Ce constat nous conduit à aborder dans le prochain point le caractère formel et informel de la RSE, plusieurs pays usent implicitement des pratiques de la RSE sans pour autant le déclarer explicitement.

III. Le caractère formel (explicite) et informel (implicite) de la RSE

L'idée fondamentale de la RSE selon Fredereck (1994) est que les entreprises ont une obligation morale envers la société. Elles doivent agir pour l'amélioration de celle-ci quelque soit le résultat de son activité (positive ou négative). Jones(1980) dans Carroll(1999), a résumé le débat sur la définition de la RSE en listant les différents arguments pour et contre. Pour lui c'est un engagement volontaire et obligatoire envers les acteurs sociétaux, par delà des recommandations légales ou conventionnelles (vis-à-vis des actionnaires). Néanmoins certains auteurs, parmi eux Carroll, estiment que la conformité à la loi peut être considérée comme la RSE car elle renferme l'obéissance à la loi. D'autre part des littérateurs, tels Friedman 1970, Mc Williams et Siegel 2001, s'opposent à cette idée car la RSE n'est pas une activité discrétionnaire de l'entreprise (Matten & Moon, 2004). Cette distinction entre les auteurs nous ramène à la disparité de la conception de la RSE entre les USA et les pays de l'Europe occidentale et plus précisément entre RSE explicite et implicite. Il est déjà établi que le fondement de la RSE est attribué à la religion. En effet A. Acquier, J.P Gond et J. Igalens (2010) renvoient les origines historiques de la

³ « Analyse des choix stratégiques managériaux dans le domaine économique, social et environnemental Le cas d'une entreprise portuaire algérienne », <http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Madame%20Emna%20Oueslati.pdf>.

⁴ « La responsabilités sociale de l'entreprise entre théorie et concrétisation pratique : Cas de l'Algérie », Colloque international francophone, « Le DD : Débats et controverses », 15et 16 Décembre 2011 », Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, France.

⁵ « La notion d'entreprise responsable dans les économies émergentes : Une analyse empirique exploratoire », Conférence de l'ASAC :<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/92/06/PDF>.

RSE explicite et explicite à la religion. La RSE explicite a été influencée par la religion protestante. Quand à la RSE implicite, elle a joué un rôle dans le fondement de la RSE implicite.

A la suite de cette discussion, on est ramené à définir les deux concepts de la RSE : implicite et explicite.

La définition de référence retenue pour ces deux concepts est celle de Matten et Moon(1994) :

RSE implicite comprend l'ensemble des institutions formelles et informelles d'un pays, assignant aux entreprises la prise en considération des intérêts de la société. La RSE implicite se compose des normes et règles qui doivent parvenir à résoudre les problèmes des parties prenantes.

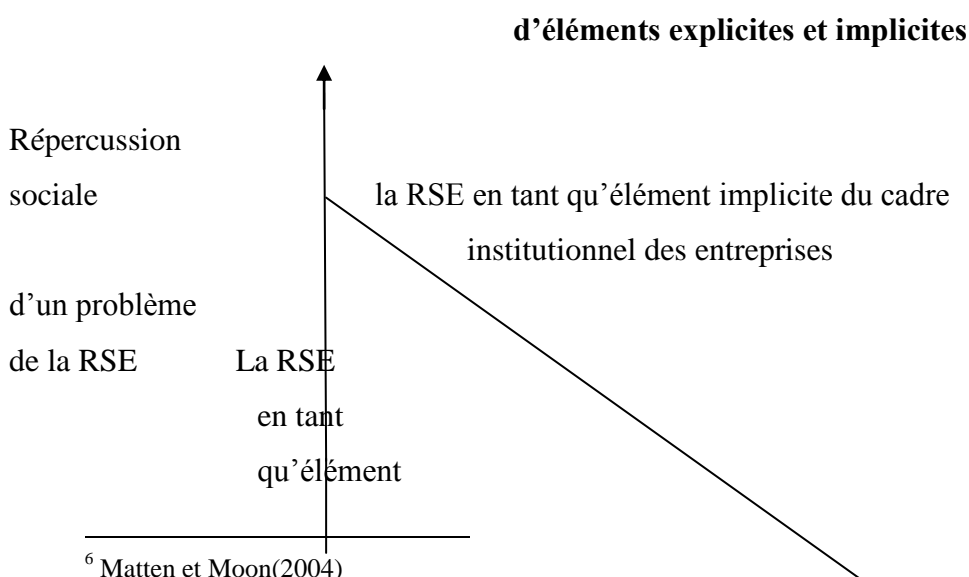
RSE explicite fait référence aux politiques volontaires de l'entreprise en faveur des intérêts de la société. La RSE explicite concerne l'ensemble des programmes et des stratégies des portant sur des questions faisant partie de leurs responsabilités sociales et /ou de ses parties prenantes.

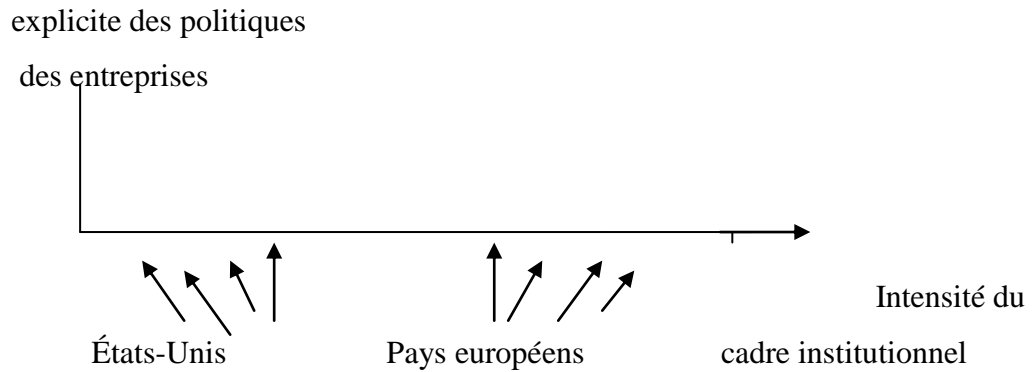
« Ainsi certains auteurs font une distinction entre l'approche explicite américaine de la RSE et l'approche européenne dite implicite [...].La diffusion actuelle dans les pays européens de politiques de RSE explicites atteste de la transformation des relations entre Etat, société et entreprise » (Naijeon De Boer).

Si les auteurs font cette différenciation entre la RSE implicite et explicite entre les USA et les pays européens, cela ne veut pas dire que les politiques de RSE aux Etats-Unis, par exemple, sont dépourvues de RSE explicites. Les deux approches sont imbriquées l'une dans l'autre

La figure 2 illustre l'interdépendance entre les deux approches. Toutes les deux aspirent aux mêmes buts, traiter avec le même type de question les revendications sociales dans les relations qu'entretiennent les entreprises avec leurs partie-prenantes⁶.

Figure N°2 : La RSE en tant qu'ensemble





Source : D. Matten

Il a été démontré qu'il y a une évidence que la RSE en Europe est plus implicite qu'explicite qui caractérise la RSE aux USA. Les pratiques de la RSE se sont diffusées de part le monde. Matten et Moon (2008) affirment dans leur étude, que la RSE connaît une institutionnalisation dans les économies émergentes. Cette tendance, des pays émergents vers une RSE explicite est le résultat de la globalisation politique et économique. « On constate dans la plupart des pays émergents la multiplication d'organisations spécialisées, ainsi que l'introduction progressive de la RSE dans le cursus d'écoles de Management, ce qui à un isomorphisme normatif contribuant à stabiliser le champ de la RSE dans ces pays » (Krichewsky). Toutefois, il faut signaler que les spécificités locales de chaque pays influencent cette institutionnalisation de la RSE (Krichewsky, Matten & Moon, 2008).

2) L'enquête sur le terrain

Nous avons mené une enquête exploratoire auprès de 237 PME algériennes de Décembre 2010 au mai 2011. A cet égard, nous avons adressé un questionnaire aux cadres responsables des PME. Le questionnaire est composé d'un seul thème qui est consacré en sa totalité aux pratiques des managers vis-à-vis du volet social de la RSE et puis les raisons qui conduisent les PME à s'engager dans une démarche sociale. Les résultats ont été analysés par le logiciel « SPAD 7.0 ».

2.1) Méthodologie de l'étude empirique

Afin de répondre aux questions de notre problématique, nous avons opté pour une démarche qui a consisté à interroger les responsables des PME. Cette démarche est basée sur une enquête par questionnaire. Les questions portent sur les pratiques des entreprises en matière du volet social de la RSE. Les réponses apportent une meilleure connaissance sur la nature de cet engagement (volontaire ou involontaire).

Il est à noter que cette démarche présente quelques limites comme le nombre important de questionnaire dont les réponses sont incomplètes. En effet, parmi les 237 PME qui ont répondu à notre

enquête, seulement 172 questionnaires que nous avons considérés comme complets et valides pour notre analyse.

A partir des réponses aux questionnaires valides, nous avons pu constituer une base de données de 11 variables. Les variables étaient, de type qualitatif. Ensuite, et à l'aide du logiciel SPAD, la base de données à été traitée par des tris à plat et tris croisés, et principalement analysée par la méthode ACM – (Analyse des Correspondances Multiples) afin de permettre l'élaboration des typologies. Le choix d'analyse par la seule méthode (ACM), s'explique par la volonté d'élaborer une typologie permettant une classification des PME en fonction de leurs natures d'engagement.

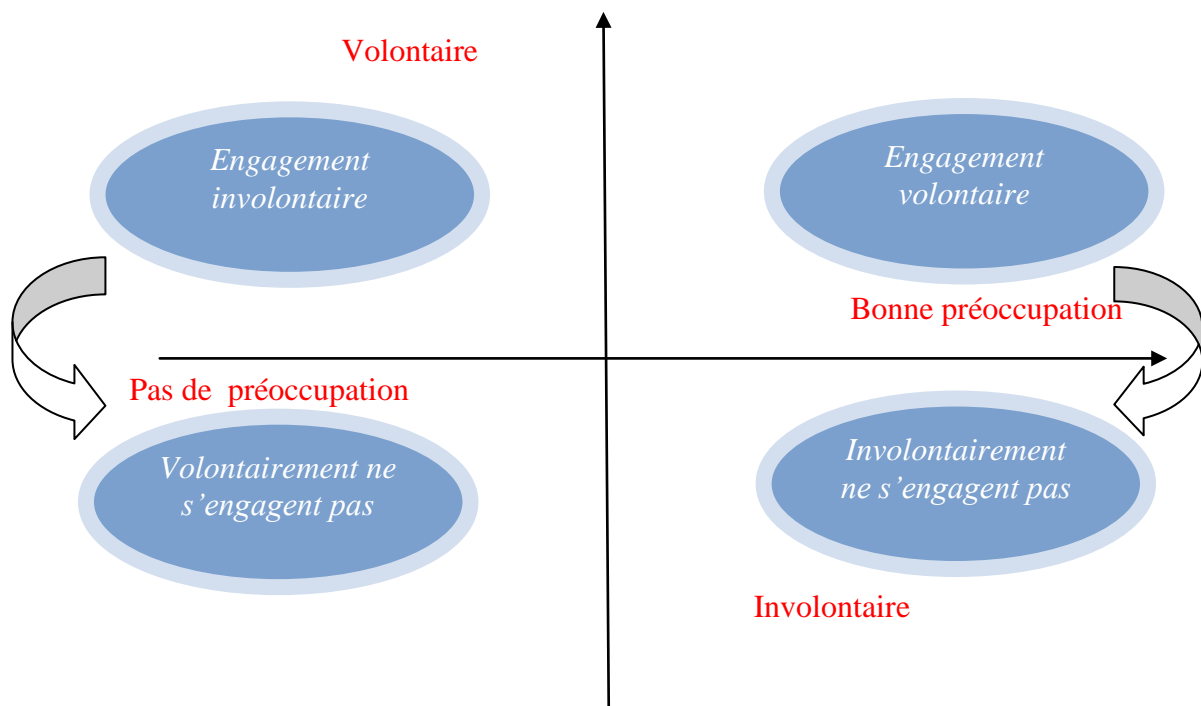
Cependant, il faut signaler que nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité de nos résultats ni à une représentativité du tissu des PME en Algérie. Aussi, du fait de l'hétérogénéité du tissu des PME algériennes.

2.2) La typologie des pratiques sociales dans les PME algériennes

L'analyse factorielle appliquée aux résultats de l'enquête qualitative qui a porté sur les 172 PME nous a permis de dresser une typologie mettant en relation deux caractéristiques. D'une part, le type d'engagement (volontaire ou involontaire). D'autre part, le niveau de préoccupation de l'enjeu social (bonne préoccupation ou pas de préoccupation).

A cet égard, nous avons choisis deux facteurs ayant regroupés les fréquences les plus élevées des valeurs propres, notre interprétation propre aux résultats obtenus a permis de dégager quatre tendances comme le montre le graphique ci après.

Figure N° 03 : Typologie des pratiques sociales dans les PME algériennes

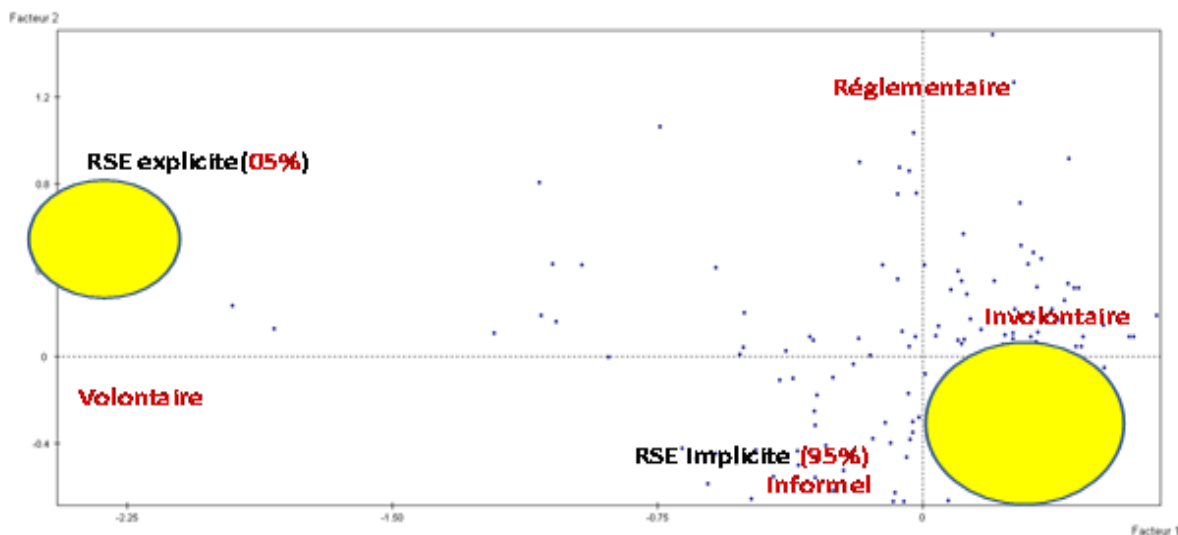


Source : Elaboration des chercheurs

A partir de cette typologie (Figure 03), nous avons pu dresser une nouvelle classification typologique qui présente un processus d'évolution de la RSE à travers le type d'engagement que nous avons présenté (volontaire ou involontaire). En effet, selon les pratiques citées ci-dessus, les responsables des PME en matière d'intégration du volet social s'engagent dans des pratiques de RSE involontairement, seule une minorité la pratique explicitement.

Aussi selon l'arbre de répartition (la répartition hiérarchique) nous avons pu dégager deux classes de dirigeants (figure 04) :

Figure N°4 : Graphique des classes



Source : D'après les résultats de l'étude pratique

3) Les formes de la RSE dans les PME algériennes

3.1. Engagement explicite

Ce groupe représente une minorité sur l'échantillon de l'étude, seulement 5% des responsables des PME ont des pratiques volontaire et réglementaire vis-à-vis du volet social de la RSE, ces derniers procèdent à l'engagement de la RSE par cause de connaissance parfaite de cette notion ce qui démontre la forme explicite de la RSE citée dans le titre de cette communication

3.2. Engagement implicite

Ce groupe représente presque la totalité de l'échantillon de l'étude 95% du responsables des PME ont des pratiques involontaire plutôt dans l'informel vis-à-vis du volet social de la RSE. Ces derniers procèdent à l'engagement indirecte de la RSE étant donné qu'ils ne connaissent pas la notion de (RSE), par contre, ils engagent des pratiques sociales notamment l'octroi des aides financières au profit de leurs employés. Ces pratiques représentent la forme implicite de la RSE.

Conclusion

A travers les résultats de notre étude, nous avons essayé de répondre à notre question principale (quelle forme de RSE engagée par les PME algériennes).

Nous rappelons que le secteur de PME est encore jeune en Algérie car la majorité des PME ont été créées après l'an 2000. Cet état de faits a induit l'absence de la notion et du concept de la RSE explicite en tant qu'engagement volontaire.

Les PME algériennes sont caractérisées par un engagement implicite au tant qu'engagement involontaire du fait qu'elles engagent des pratiques favorables aux principes de la RSE sans aucune connaissance de cette dernière. Ainsi, nous pouvons dire que L'Algérie comme tous pays ex-socialiste a fait son passage du système socialiste vers l'économie de marché où la dimension sociale reste gravée dans les stratégies des ressources humaines.

Bibliographie

- Capron, M., Quairel. Lanoizelée, F. (2010), « La Responsabilité d'Entreprise », in Collection Repères and La Découverte. (Eds), pp.3-126.
- Capron, M. (2006), « Une vision Européenne des différences USA /Europe continentale en matière de RSE : Pourquoi la RSE en Europe est un objet politique et non pas éthique ? », in Conférence d'ouverture de l'atelier international sur la RSE à l'Université du Québec à Montréal(UQAM) ,12 Octobre.
- Stefa, Mihaylova. (2008), « La mise en place du concept de la responsabilité sociale dans les pays ex-communistes », in http://www.reims-ms.fr/aghr/pdf-des_actes/2008mihaylova.pdf.
- Turcotte, M.F., Salmon, A. (2009), « Responsabilité Sociale et Environnementale de l'Entreprise », in Presses de l'Université du Québec à Montréal. (Eds), pp.1-222.

- Attarça, M., Jacquot, T. (2005), «La représentation de la responsabilité sociale des entreprises : Une confrontation entre les approches théoriques et les visions managériales »,in XIV^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, Pays de Loire, Angers, pp.1-26.
- Benyedder, M., Zadem. (2009), « La responsabilité sociale de l'entreprise(RSE).Voie de conciliation ou terrain d'affrontement », Revue Multidisciplinaire Sur l'Emploi le Syndicalisme et le Travail, Vol.4 No.1, pp. 84-103.
- David, P., Koleva, P. (2006), « La responsabilité sociale des entreprises : Limites de la formation managériale et réalités du terrain. Quels enseignements des pays Européens en transition ? », Les Cahiers de Préludes, No.8, pp. 125-142.
- Belem,G.,Benoit,C.,Bouslah,K.,Champion,E.,Guy,J.,Najlaoui,H.,Otero,A.(2007), « Faire avancer la théorie de la RSE: Un dialogue international», Les Cahiers de la CRSDD(Collection de Recherches), No.11.
- Labaronne., Oueslati, E. (2009), « Analyse des choix stratégiques managériaux dans le domaine économique, social et environnementale : Cas d'une entreprise portuaire algérienne », in <http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Madame%20Emna%20Oueslati.pdf>.
- Matten., Moon, J. (2004), «'Implicit' and 'Explicit' CSR: A conceptual framework for understanding CSR in Europe», Paper to be presented at the 20th EGOS Colloquium, 1-3 July 2004, Ljubljana Subgroup 17 "Business Ethics and Corporate Social Responsibility",pp.1-25.
- Carroll, A.B.(1991), « The pyramid of Corporate Social Responsibility : Toward the Moral Management of Organizational Stakeholders “,Business Horizons,No.34,pp.39-48.
- Acquier, A., Gond, J.P. (2007),”Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise : à la (ré) découverte d'un ouvrage fondateur, Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen », Finance Contrôle Stratégie, Vol.10, No.2, pp.5-35.
- Matten, D., « Responsabilité sociale de l'entreprise(RSE) dans divers pays européens, le meilleur de l'éthique des affaires en théorie et en pratique-Le cas du Royaume-Uni », in <http://www.lyon-ethique.org/IMG/pdf/Matten.pdf>.
- Fredereck, W.C. (1994), « From CSR₁ to CSR₂.The Maturing of the Business and Society Throught”, Business and Society, Vol.33, No.2.
- DeBoer, S.N, « Responsabilité sociale: Un nouvel enjeux pour les multinationales ? »,in Mémoire pour l'obtention du diplôme, Université Paul CEZANNE-AIX-MARSEILLE III.
- Gond, J.P. (2002), « Etat d'avancement de la recherche universitaire sur les interactions entre la performance sociétale et la performance financière », ORSE(2002), pp.6-13.

- Pasquero. (2009), « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet de sciences de gestion. Un regard historique », in Turcotte, M.F., Salmon., Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, Presses de l'Université du Québec à Montréal. (Eds), pp.80-111.
- Doucin, M. (2011), « La responsabilité sociale des entreprises plébiscitée par les pays émergents (malgré ses ambiguïtés) », Réalités Industrielles, No .Mai 2011, pp.24-32.
- Tahari, K. (2008), «La responsabilité sociale de l'entreprise en économie de transition », in http://www.aderse.org/docatelecharger/congrès_aderse/2008/actes/session%201.7/la%20Ores
- Alliouat, B., Boughanbouz, Chaker. (2009), « La notion d'entreprise responsabilité dans les économies émergentes : Une analyse dans empirique exploratoire », in <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/92/06/pdf/hal-00419206,Version1-22>.
- Djaouahdou, R., Nabti, Ahlem. (2011), «La responsabilité sociale de l'entreprise entre théorie et concrétisation pratique : Cas de l'Algérie », in Colloque international francophonie, Le DD : débats et controverses, 15et 16 décembre 2011, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand.
- Matten, J., Moon, J.(2008), « 'Implicit' and' Explicit' CSR :A conceptual framework for a comparative understanding of corporate social responsibility »,Academy of Management Review, Vol.33,No.2,pp.404-424.
- Krichewsky, D.,” La RSE dans les pays émergents, produit managérial des contradictions politiques entre capitalisme et développement ”, in http://www.rse.univ-Lille1.fr/pdf/Entree_RSE_pays_émergents_D_Krichewsky_pdf.
- Gond, J.P., Dejean. (2004), « La responsabilité sociétale des entreprises :enjeux stratégiques et méthodologies de recherche »,Finance Contrôle Stratégie, Vol.7,No.1,pp.5-31.
- https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:v5_U9t7VEtkJ:193.51.90.226/cahiers/per-berland.pdf+http://193.51.90.226/cahiers/per-berland.pdf
- Daudée, B., Noel, C. (2006), «La responsabilité sociale de l'entreprise analysée selon le paradigme de la complexité », Management et Avenir, Vol. 2006/4,No.16,pp.39-56.